L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.................. $3 00
Six Mois.................. 1 50
Quatre Mois.................. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

—:o:—

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Quatre Etages,

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 2 Mars 1905,

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als, vs Thomas N. Gilmore et al, No 72,553 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions ci-après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Poydras, Foucher et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de Guyol, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magasin, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces et a une autre profondeur d'environ huit pieds quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905; loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deuxième municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalia, l'avenue St Charles et la rue Carondelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt et un, du livre des plans de G. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle-même bien située, grillage en fer, rue asphaltée, à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaire.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Rampart, Thalia et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatre-vingt seize pieds de profondeur et formant la partie la plus près de la rue Thalia, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatre-vingt seize pieds sur laquelle la dite plus grande portion de terre formant une portion des deux lots originaux Nos 1 et 2 dans l'ilet No 1, d'après le plan de A. S. Phillips, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1423 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages, sujet au bail de $25 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 28 juin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Constance, Webster et State, et la ligne Bloomingdale, désignée par la lettre A, sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Patton, formant l'encoignure des rues Patton et Webster et contigu dans le fond aux lots ci-dessus quatrièmement décrits. Les améliorations consistent en un cottage simple, loué au mois à $8 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance du montant ou prix de l'adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel audit taux jusqu'au paiement, l'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et l'intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès; les propriétés devant être conservées, assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.

29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie, Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie, et comprenant un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. E. Hoover, avocat.

25 fév—25 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique.

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Coliseé et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,712—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 14 MARS 1905

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encanère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Coliseé et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. E. Henney, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprenant une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environ 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, gentiment tapissée, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

W. R. Metzler.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles Antiques et Modernes,

Tableaux de Valeur, Ornements, Livres de Loi et Divers, etc.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, rendu le 13 janvier 1905, dans le procès de Ellen A. Gilmore et als., vs Thomas N. Gilmore et als., No 72,553, je procéderai à la vente,

Le LUNDI, 6 MARS, à 11 heures a. m., sur les lieux, 3005 Avenue ST-Charles, coin de la rue Septième: Un lot d'effets mobiliers.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER,
Encanteur.

24 fév—24 26—mars 5 6

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 75,271—Marcellus Treadaway vs ses créanciers—Ordre—Considérant la pétition précitée, et les dûment vérifiés bilans d'actif et de passif avec cela enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Marcellus Treadaway, soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant John Wagner, notaire en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 127 rue Carondelet, commençant le 28me jour de février, en l'année 1905, à 11 heures a. m., pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Marcellus Treadaway pour un sursis de un, deux et trois ans, de la date de lad te réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Marcellus Treadaway soient arrêtées.

(Signé) GEO. H. THÉARD,
Juge.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1905.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK,
Député-Greffier.

Edgar M. Cahn, avocat.

29 janv—29—fév 5 12 19 27

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Coliseé, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken, interdit, Dossier No 69,818, Division E, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Coliseé, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon, sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 mars 1855, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire; un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 302 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm O. Lowe, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépences, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau, 302 rue Baronne.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon [autrefois Bagatelle], Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne [autrefois Craps] et Touro (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Craps) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Craps) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat au cas où à défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat.

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau 302 rue Baronne

22 jan—22 29 fév 5 12 19 26 28

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE. De L'Elégante Résidence ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 69,519, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, avec une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez-de-chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge, au premier étage. Les chambres sont grandes, avec plafonds élevés, bien ventilées et bien finis, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminée en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 13 juin 1848, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848, chaque lot mesurant trente et un (31') pieds onze (11") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117') un (1") pouce et six (6''') lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule au rez-de-chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1705 rue Poydras, entre les rues Claiborne et Clara.

Ann Thurman vs Richard J. Thurman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 75,165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 mars 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Clara, Perdido, Claiborne et Poydras, désigné comme lot No 20 de l'ilet No 430. Le dit lot No vingt mesurant trente pieds, huit pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

W. S. Parkerson, avocat pour la plaignante.

28 janv—28—fév 3 10 17 24—mars 2

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,093 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substantiellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Borné par les rues Bourgogne et Clouet).

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—MARDI, le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 287, borné par les rues Montégut, Remparts, Bourgogne et Clouet, lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Jos Pilié, daté le 3 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 138' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par le No 939 rue Montégut.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905 et mesurant 29' 9" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre et 114' 6" 7"' de profondeur et façade sur la rue Rocheblave, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 2436—38 rue Orléans.

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 30' 2" de face sur chacune des rues Orléans et St. Pierre sur 114' 6" 7"' de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle Orléans, certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1902.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant, et pour les immeubles: une moitié ou plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs, portant six pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

AVIS AUX CREANCIERS

Theo W. White et als versus Transportation Club of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,240—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par William O. Hudson, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—W. Mc L. Fayssoux, avocat.

18 fév—18 21 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles C. Hoff

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,321 —Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John F. Markey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats.

25 fév—25—mars 1 6

Succession de Mme Anna Scheel, veuve de Isaac Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 75,384—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Meyers, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bernard Bresna, avocat.

24 fév—24 28—mars 5

Succession de Madame Loraine Bozeman Aces veuve de Hampton S. Smith Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 75,480—Division D—Attendu que Alfred A. Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Madame Loraine Bozeman Aces, veuve de Hampton S. Smith Jr. décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richardson & Soulé, avocat.

22 fév—22 26—mars 3

Succession de J. Ward Gurley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 71,168 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2ème et compte final présenté par Marie Hemer Gurley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

22 fév—22 26—mars 3

Succession de Beverley J. Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,476—Division E—Attendu que Norvin T. Harris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Beverley J. Harris, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Omer Villeré, avocat.

21 fév—21 25—mars 2

Succession de Mme Johanna Byrne, Veuve de W. F. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,445—Division B — Attendu que Julius M. Swoop, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Johanna Byrne, veuve de W. F. Atkinson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats.

18 fév—18 22 27

Succession de Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de Anthony Deter Sr et femme défunte de Bernard Fontan Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,416 — Division A—Attendu que Bernard Fontan Sr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de A. Deter Sr et femme défunte de B. Fontan Sr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Guilbault, avocat.

16 fév—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905, dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mattie May, Dossier No 74,909 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes.

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 33, borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville, et le Passage de la Bourse, lequel lot forment l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 23' 11" 4"' plus ou moins de face à la rue du Canal sur 80' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres, ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville le 12 février 1823 et annexé pour référence à un acte passé le 8 mars 1823, pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 601 et 603 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 33, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse, et désigné par le Numéro 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mai 1859 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan No 304. Le dit lot mesurant 2' 5" 6"' de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6"' sur le côté vers la rue du Canal et 97' 0" 5"' sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond, mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 163, borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton; ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 275' de face à la rue Plum, 165' 6" de face à la rue Short sur 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60' soixante pieds, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 130' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 175, folio 92. Cette propriété a été subdivisée par D. M. Brosman député voyer de ville, d'après le plan daté le 3 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dudit Brosman de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 130' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot A, formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquels comprenant l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1306 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse d'écurie.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytanée et Amélie, mesurant 30' 2" de face à ladite rue Peniston sur 108' 8" 4"' de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot 3 la plus près de la rue Perrier et contiguë au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1886.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235 borné par les rues Peniston, Prytanée, Perrier et Général Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 31' 10" 4"' sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 123' 10" 4"' sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6"' sur la ligne la plus près de la rue Prytanée tout en re lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 1er mars 1890, annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent eux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, acquis par ledit défunt Eugène May, par achat de la "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1890, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 256. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom dudit défunt Eugène May, dans la section 1, étant les lots 143, 144, 97 et 98 avenue O, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumant, en plus et au-dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats, les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurance, et de payer le pro rata de toutes les polices d'assurance non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe laquelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 302 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.

E. J. Thilburger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Larges.

Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F. Larges.

No 72,726—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Lne., Division D.

Considérant que A. C. Wuerpel a produit due preuve devant la cour qu'il a été nommé agent résident de la "Lincoln Trust Company" du Missouri, le curateur de la succession et tuteur de la personne de Charles F. Larges; que ledit Charles F. Larges possède des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit tuteur désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane, et dans l'Etat du Missouri, le domicile dudit Charles F. Larges.

Maintenant, en conséquence, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire valoir (s'ils en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date de la première annonce de cela pourquoi la demande dudit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

T. CONNELL, Greffier.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 7 2